



**LES AVIS ET
RAPPORTS**
DU CESIER

À chaque jeune son engagement :
de l'expérimentation d'une insertion sociale
à la construction d'une identité citoyenne

Avis du Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est


Présenté par :

Marc PHILIBERT, président,

Mathilde IGIER, vice-présidente,

David DONNEZ, rapporteur,

au titre de la Commission Jeunesse élargie.



**Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est
a voté le présent avis à l'unanimité des suffrages exprimés
avec 26 abstentions.**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
I. CONTEXTE RÉGIONAL	2
1. La politique jeunesse du Conseil Régional du Grand Est.....	2
a. Données sur la jeunesse	2
b. Les quatre défis du Conseil Régional pour la jeunesse	3
2. Le Conseil Régional des Jeunes du Grand Est (CRJ Grand Est).....	3
3. Le tissu associatif et le bénévolat dans le Grand Est.....	4
II. ÉTATS DES LIEUX.....	4
1. Les acteurs et outils de l'information jeunesse	5
a. Dispositif « JEUN'EST »	5
b. Le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)	6
2. Les dispositifs existants d'accompagnement des jeunes	7
a. Les Missions Locales	7
b. Les Écoles de la 2 ^e chance	8
c. Les associations étudiantes.....	9
3. Les acteurs du (des) territoire(s).....	9
a. Les associations.....	9
b. Les collectivités	11
c. Les acteurs économiques.....	11
4. Les outils de valorisation de compétences	12
III. AVIS ET PRÉCONISATIONS.....	13
1. Proposition n°1 : « LE CONTRAT RÉGIONAL DES JEUNES »	14
2. Proposition n°2 : « ENCOURAG'EST »	15
3. Proposition n°3 : « LE LABEL ASSOCIATIF ».....	15
4. Proposition n°4 : « CONVENTION TRIPARTITE »	16
5. Proposition n°5 : « PRIX RÉGIONAL DE L'ENGAGEMENT »	17
6. Proposition n°6 : « FESTIVAL DE L'ENGAGEMENT »	17
CONCLUSION.....	18
ANNEXES.....	19
Annexe 1 : Lettre de saisine.....	20
Annexe 2 : Brochure « 6 propositions pour un engagement jeune réussi »	22
Annexe 3 : Liste des membres de la Commission Jeunesse élargie :	29
Annexe 4 : Liste des personnes et/ou structures auditionnées.....	29

EXPLICATIONS DE VOTE.....	31
Explication de vote des membres du CESER représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT).....	32
Explication de vote des membres du CESER représentant la Confédération Générale du Travail (CGT).....	34

INTRODUCTION

Le Conseil Économique Social Environnemental Régional du Grand Est a été saisi par le Conseil Régional du Grand Est (annexe 1), le 6 juillet 2018, pour apporter un avis sur la question de l'engagement des jeunes pour une meilleure insertion professionnelle et employabilité. Cette question était à traiter à partir des 6 propositions formulées par le Conseil Régional des Jeunes du Grand Est (annexe 2).

La Commission Jeunesse élargie (annexe 3) a pris en charge la demande et a décidé de s'appuyer sur des documents divers (rapports, études...) et sur des auditions de nombreux acteurs : économiques, associatifs de l'éducation populaire ou France Bénévolat, de l'accompagnement des jeunes des quatre coins de la région mais aussi des jeunes en s'appuyant sur les associations étudiantes, les écoles de la 2^e chance et d'autres jeunes suivis par la Mission locale d'Épinal (annexe 4). La Commission Jeunesse élargie a tenu à rencontrer les jeunes du Conseil Régional des Jeunes en premier. De plus, le CESER a souhaité envoyer un questionnaire aux 44 missions locales pour lesquels ont été obtenu 3 retours.

Chaque personne auditionnée a pu recevoir en amont de la rencontre le questionnaire préalablement préparé par la commission et les 6 propositions du Conseil Régional des Jeunes du Grand Est.

Les membres de la Commission Jeunesse élargie tiennent à remercier toutes les personnes qui ont répondu à l'invitation du CESER.

L'avis se décline en trois parties. Dans un premier temps, cet avis situera le contexte régional en précisant le rôle de la Région sur la politique jeunesse, en présentant le Conseil Régional des Jeunes du Grand Est et donnant des précisions sur les associations et le bénévolat.

Dans un second temps, il présentera un état des lieux, fruit des auditions, qui permettra de préciser plusieurs éléments comme l'information à destination de la jeunesse, les dispositifs d'accompagnement et les autres acteurs du territoire à mobiliser.

Le troisième temps est consacré à l'avis et aux préconisations du CESER Grand Est concernant les 6 propositions du Conseil Régional des Jeunes du Grand Est.

I. CONTEXTE RÉGIONAL

La Région Grand Est se compose de **5132 communes dont 91 % comptant moins de 2000 habitants. Le Grand Est est donc dans une région fortement rurale.**

Selon l'Insee, au 1^{er} janvier 2017, la population du Grand Est se dénombre à 5 554 100 habitants, soit 3000 habitants de moins que l'année passée.

La Région « est chargée d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à la politique de la jeunesse » (art. 54 modifiant l'art. L111-9-II du Code général des collectivités territoriales).

1. La politique jeunesse du Conseil Régional du Grand Est

Dans cette partie, quelques éléments sont posés pour mieux comprendre dans quel contexte pourrait s'inscrire la mise en place de dispositifs en faveur de la jeunesse. Certes, cette énonciation n'est pas exhaustive et mériterait d'être alimentée par un complément d'informations, mais elle permet de cerner le cadre de la réflexion du CESER.

a. Données sur la jeunesse

« Les politiques jeunesse demandent de la coordination des collectivités
et autres acteurs des territoires »
Parole d'une personne auditionnée

La région Grand Est compte près de 1 022 000 jeunes de 15 à 29 ans, dont 235 000 lycéens (23 % des jeunes), 195 615 étudiants (19 %), 38 500¹ apprentis dont 13 960 post-bac. En 2015, 43 000 jeunes n'étaient ni en formation, ni en emploi, ce rien qu'en Champagne-Ardenne².

Depuis 2015, on remarque une nette tendance à un déclin démographique ce qui signifie que la population du Grand Est est vieillissante. Il semble donc important de proposer une politique jeunesse attractive afin d'éviter la fuite de celle-ci vers des pôles d'activité situés en dehors de la région.

Près de 8,5 % des jeunes entre 15 et 25 ans (86 812 personnes) sont au chômage dans le Grand Est.

La moitié des lycéens³ en zone rurale parcourent plus de 18 kilomètres pour se rendre dans leur établissement scolaire.

¹ Source grandest.fr

² CESER Champagne-Ardenne, « L'inclusion socio-professionnelle des jeunes NEET », octobre 2015.

³ Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281261>

	Actifs ayant un emploi	Chômeurs	Retraités ou préretraités	Élèves, étudiants, stagiaires non rémunérés	Femmes ou hommes ou foyer	Autres inactifs	Ensemble
15 à 19 ans	39 934	22 844	0	260 180	1 016	11 478	335 452
20 à 24 ans	163 838	63 968	0	83 132	5 889	13 237	330 065
25 à 39 ans	771 549	140 023	327	11 130	43 963	41 031	1 008 024

Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

Ces quelques chiffres sont révélateurs d'une jeunesse à multiples visages et dont les besoins sont variés, bien que les problématiques rencontrées soient de même nature. Ainsi, les politiques publiques à destination de la jeunesse doivent se penser en déclinaison des profils de jeunesse existants, selon l'âge, le lieu de vie, le milieu social et culturel, et les aspirations de ceux-ci, qu'elles soient en concordance ou non avec le modèle de parcours dominant actuel à savoir : scolarisation, formation, emploi.

Le Conseil Régional décline sa politique de jeunesse en 4 défis.

b. Les quatre défis du Conseil Régional pour la jeunesse

Le Conseil Régional a choisi d'articuler sa politique jeunesse autour de 4 défis :

- 1^{er} défi : donner les clés de l'insertion professionnelle : ce premier défi pose en priorité la question de l'orientation professionnelle en organisant le Service Public Régional de l'Orientation Grand Est,
- 2^{ème} défi : encourager et soutenir l'entrepreneuriat,
- 3^{ème} défi : mobiliser l'engagement et la citoyenneté : la Région souhaite favoriser l'engagement des jeunes et leur capacité à être des citoyens éclairés et confiants,
- 4^{ème} défi : élargir les horizons : contribuer au développement personnel des jeunes, favoriser leur épanouissement et leur mobilité, tels sont les objectifs de la Région.

La création et l'animation du Conseil Régional des Jeunes du Grand Est fait partie du 3^{ème} défi.

2. Le Conseil Régional des Jeunes du Grand Est (CRJ Grand Est)

La Commission Jeunesse élargie a tenu à rencontrer les membres du CRJ Grand Est afin d'échanger avec eux sur leurs propositions. Cette rencontre a eu lieu à Colombey-les-deux-Églises dans une ambiance conviviale, le samedi 15 septembre 2018.

La troisième assemblée régionale a pour objectif de donner la parole aux jeunes du territoire ; de prendre en compte leurs besoins, projets et aspirations ; de former les jeunes à la citoyenneté et à la prise de décisions ; d'exercer des responsabilités publiques dans la société.

Les missions du CRJ sont :

- d'échanger avec la collectivité régionale,
- d'instruire et faire des propositions sur les projets « expérience de jeunesse »,
- d'être relais auprès des jeunes du territoire,
- d'être force de propositions auprès des jeunes du Grand Est.

Le Conseil Régional des Jeunes du Grand Est est composé de 72 jeunes (parité hommes/femmes) âgés de 15 à 29 ans. Élus pour deux années, leur mandat a commencé en 2017 et se terminera en novembre 2019. La prochaine campagne de « recrutement » débutera à cette même période. Les titulaires et les suppléants sont désignés, parmi les jeunes ayant déposés une candidature, par tirage au sort selon la répartition suivante :

- pour les Ardennes, la Marne, l'Aube et la Haute-Marne : 24 titulaires et 24 suppléants,
- pour la Meuse, La Meurthe et Moselle, les Vosges et la Moselle : 24 titulaires et 24 suppléants,
- pour le Bas Rhin et le Haut-Rhin : 24 titulaires et 24 suppléants.

Pour terminer la rapide présentation du contexte qui entoure les acteurs concernés, va à présent être évoquée la question des associations et du bénévolat dans la région.

3. Le tissu associatif et le bénévolat dans le Grand Est

La région Grand Est comporte entre 90 000 et 105 000 associations agissant dans tous les domaines de la société : l'éducation, la culture, le social, la santé, l'environnement, le sport... Le nombre de bénévoles sur le Grand Est est estimé entre 1 100 000 à 1 200 000 dont 45 % interviennent dans les associations au moins une fois par semaine.

En 2017, parmi les diverses associations, on compte 11 600⁴ associations employant environ 154 800 salariés. Cela représente 10,5 % de l'emploi privé.

Selon le baromètre jeunesse 2017 réalisé par l'INJEP⁵, 28 % des 15-29 ans du Grand Est donnent du temps bénévole dans une association ou autre organisme contre 32 % sur l'ensemble des jeunes du territoire national.

Dans le baromètre jeunesse de 2016, il est mentionné que pour les jeunes du Grand Est, les quatre plus forts domaines d'engagement sont le sport, la santé, l'environnement et la jeunesse / l'éducation.

II. ÉTATS DES LIEUX

Cette partie fera ressortir les éléments clés recueillis pendant les différentes auditions.

Tout d'abord, l'information et son accès. Il existe de nombreux dispositifs à destination de la jeunesse mais celle-ci ayant des origines si diverses et étant insuffisamment diffusée, comment la rendre davantage accessible à toutes et tous avec ou sans smartphone, dans le rural et l'urbain ? Comment susciter la curiosité des jeunes et les aider à élargir leur horizon ? La qualité de l'information et son actualisation, en utilisant différents supports (internet, vidéo, radio), est aussi à développer.

Elle présentera, ensuite, les acteurs de l'accompagnement des jeunes que sont les Missions Locales, les Écoles de la 2^{ème} Chance, les associations étudiantes.

Enfin, les territoires sont animés par de nombreux acteurs. Cette partie présentera donc les rôles des collectivités, des associations et des acteurs économiques.

⁴ Source : Recherches & Solidarités – les associations dans le grand Est de Septembre 2018.

⁵ Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire.

Le CESER a présenté les 6 propositions du CRJ à l'ensemble des structures et acteurs de jeunesse auditionnés. L'avis et les préconisations du CESER vont donc constituer, pour le CRJ, un retour « terrain » des acteurs qui seraient amenés à mettre en œuvre leurs propositions. S'il le souhaite, le CRJ pourra se saisir de l'avis et des préconisations du CESER pour reprendre son travail à partir de cette expertise.

C'est cette posture d'accompagnement de la réflexion du CRJ qui a servi de guide au CESER. Au-delà de la formulation de son avis et de ses préconisations, le CESER répondra présent à toute demande du CRJ pour poursuivre cet accompagnement.

1. Les acteurs et outils de l'information jeunesse

L'information et l'accès à l'information sont les premières portes d'entrée à tous dispositifs. Il semble important d'aborder ce point notamment dans un contexte où les évolutions technologiques permettent cet accès par le biais d'un smartphone, d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet. De plus, il est également essentiel de garantir sur les territoires un lieu de rencontre avec des personnes physiques pour aider au décryptage des informations pour non seulement répondre aux questions mais surtout pour sensibiliser, inciter, permettre la réalisation des projets de chacun et de réduire les freins pour faciliter aux jeunes l'accès à l'autonomie.

a. Dispositif « JEUN'EST »

Le Conseil Régional souhaite échanger directement avec les jeunes du territoire.

Il existait deux cartes pour les lycéens en Lorraine et en Champagne-Ardenne notamment pour permettre aux jeunes de bénéficier d'avantages tels les manuels scolaires, l'accès à la culture et aux loisirs. Ces cartes ne sont plus effectives depuis juillet 2018. En Alsace, c'était une carte gratuite, nommée « VITACULTURE » dont pouvaient profiter les 15-28 ans.

À compter de juin 2018, le Conseil Régional du Grand Est met en place **un dispositif unique pour tous les jeunes, quel que soit leur profil, de 15 à 29 ans sur l'ensemble du territoire de la région.** Cet outil s'appuie sur les nouvelles technologies (un portail internet, une application smartphone et une carte prioritairement pour les lycéens), avec pour **objectif d'établir un canal entre les jeunes et la région Grand Est**, de faciliter via une plateforme l'accès à des informations, aides et accompagnements. Ce dispositif est présenté comme « évolutif » en fonction des besoins des jeunes. Une Version 2 est déjà en cours de réflexion pour intégrer les sujets du transport, de la santé...

Au 1^{er} octobre 2018, **150 719 jeunes sont inscrits sur la plateforme et bénéficient d'un accès à de nombreux avantages via le dispositif « Jeun 'Est » du Conseil Régional**, dont 124 917 lycéens, 2099 apprentis, 13 649 étudiants (et autres profils). 443 partenaires sont affiliés ou en cours d'affiliation au 1^{er} octobre dont 93 partenaires « Sport », 137 partenaires « Culture » et 213 partenaires « manuels scolaires ».

Même si le nombre de bénéficiaires augmente, il est à noter que les lycéens sont les premiers à en profiter puisqu'en plus des avantages, la carte permet également d'accéder à la restauration scolaire. Si l'objectif est de toucher l'ensemble des jeunes, soit environ 1 million d'habitants, le CESER pense **qu'il est souhaitable de communiquer davantage au plus près des territoires** en s'appuyant notamment sur les collectivités. Des relais, comme les missions locales, ont été sensibilisés, ce qui permettra de toucher davantage un public non scolarisé bien qu'il n'existe pas encore de statistiques des bénéficiaires par âge. Les associations et les acteurs économiques peuvent également faire le relais.

Vont être évoquées les évolutions, le rôle et l'organisation du Centre Régional d'Information Jeunesse, organisme soutenu à la fois par l'État et la Région.

b. Le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)

« *L'engagement permet d'abord une meilleure insertion sociale et ensuite professionnelle* »

Parole d'une personne auditionnée

Au 1^{er} janvier 2019 sera labellisé un CRIJ Grand Est qui animera sur les 10 départements un réseau de près de 95 structures Information Jeunesse à rayonnement local ou départemental. Cette réorganisation fait suite à la loi du 16 janvier 2015 induisant l'évolution du nombre de régions. Une instruction du 12 juillet 2016 précise qu'un seul CRIJ sera subventionné par région. Un nouveau label sera donc attribué au CRIJ Grand Est par l'État qui est le seul habilité, pour une durée de trois ans.

La loi « Égalité et Citoyenneté » dans son article 54 confère à la Région le rôle de chef de file en matière de politique jeunesse. Cet article apporte également une reconnaissance législative à l'Information Jeunesse. Le travail de l'Information Jeunesse est dit généraliste. Il couvre tous les sujets qui intéressent les jeunes dans leur vie quotidienne suivant plusieurs modalités : **Orientation/ Études ; Métiers et formations ; Emploi - Jobs – Stages ; Alternance ; Formation continue ; Logement - Santé - Vie pratique ; Initiatives et projets ; Loisirs - Vacances – Sports ; Partir en Europe et à l'étranger ; Venir en France.**

L'accueil est réalisé de manière anonyme et est accessible à tous, sans distinction d'âge.

La majorité des salariés du CRIJ Champagne-Ardenne actuel sont des jeunes. En effet, il est prouvé par de nombreux témoignages ou par de nombreux chercheurs que l'information par les pairs est la plus efficace.

Le CESER a souhaité rencontrer le CRIJ Champagne-Ardenne pour le questionner dans son rôle possible pour faciliter et mettre en lien les jeunes et les associations. Il a vu que le CRIJ ne recense pas les demandes ou les offres concernant le bénévolat et pense qu'il est possible d'aller plus loin sur le sujet avec lui.

2. Les dispositifs existants d'accompagnement des jeunes

Les Missions Locales maillent les territoires du Grand Est et permettent par un accompagnement global (santé, mobilité, logement...) de répondre, de manière individuelle ou collective, aux problématiques des jeunes (quel que soit le niveau scolaire...) pour une meilleure insertion sociale et professionnelle. Pour y parvenir, elles travaillent avec différents acteurs (sociaux, économiques, collectivités...) sur leur territoire d'intervention.

Les écoles de la 2^{ème} chance est un dispositif permettant aux jeunes de 17 à 25 ans de travailler leur projet professionnel. Il sera présenté plus loin et sera évoqué le lien entre cette structure et la sensibilisation au bénévolat.

a. Les Missions Locales

« Si je me suis lancé dans le monde associatif, c'est pour apprendre par moi-même, pour rechercher, pour découvrir, pour vivre les choses »

« Nous avons un partenariat avec France Bénévolat pour des tuteurs mais à aucun moment France Bénévolat nous a sollicité pour trouver des bénévoles parmi les jeunes que l'on suit »
Paroles de personnes auditionnées

Il existe 43 missions locales dans la région Grand Est, couvrant l'ensemble du territoire recevant les jeunes sur 485 lieux qui permettent un accueil de proximité. Elles exercent une mission de service public et sont chargées d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans.

L'Association Régionale des Missions Locales (AMILOR) du Grand Est est chargée de les coordonner mais chaque Mission Locale intervient de manière indépendante sur son territoire. Au total, 84 362 jeunes ont été accueillis (dont 29 950 nouveaux) par ces structures en 2017 sur le Grand Est. Elles sont aussi chargées de mettre en place la Garantie Jeunes (nombre de bénéficiaires...).

En plus de l'audition de la Mission Locale d'Épinal, 3 retours des questionnaires envoyés au 43 Missions Locales ont été obtenus. Les Missions Locales de Strasbourg, Toul et Reims ont aussi fait part de leur approche sur la question du bénévolat et de leur lien avec les associations locales dont France Bénévolat avec qui elles n'ont pas beaucoup de lien. Même si toutes fonctionnent de la même façon, à savoir, lors de l'accueil des nouveaux jeunes dans la structures, l'entretien est l'occasion pour le conseiller d'aborder le parcours du jeune, ses difficultés, ses projets, ces structures agissent dans des contextes locaux différents, elles n'abordent pas la question du bénévolat de la même façon. Les Missions Locales peuvent aussi mobiliser des fonds pour aider les jeunes au financement du permis de conduire.

Le CESER attire l'attention sur l'importance de les impliquer dans les projets en faveur de la jeunesse.

b. Les Écoles de la 2^e chance

« L'engagement associatif, c'est aussi trouver des réseaux, donc des solutions »
Parole d'une personne auditionnée

L'École de la 2^e Chance (E2C) est une formation en alternance à destination des jeunes de 17 à 25 ans peu ou pas diplômés et éloignés de l'emploi. Son objectif est de permettre aux stagiaires de trouver un emploi ou formation (qualifiante ou diplômante) en travaillant sur la définition et la validation d'un projet professionnel et la résolution des freins à l'insertion professionnelle.

Il y a 12 écoles de la 2^e chance en Lorraine accueillant plus de 1179 stagiaires et en lien avec plus de 4500 entreprises sur les différents bassins d'emploi.

Le taux de sortie positive est à plus de 60 % (en emploi ou en formation), les stagiaires qui quittent la formation pour un service civique ne sont pas comptabilisés dans les sorties positives.

Lors de l'audition, les personnes présentes ont expliqué qu'il existe des dispositifs d'aide à la mobilité mais que ceux-ci évoluaient en permanence (opération 1000 permis pour l'emploi ancienne Région Lorraine, dépôt de dossier à la fondation de France pour la mise en place de brevets de sécurité routière (BSR) pour avoir un scooter (moins cher qu'une voiture), des vélos accordés par La Poste à Thionville, des Forbach OUIWOOV pour de la location de vélo).

De plus, plus de 81 stagiaires issus des 12 sites et accompagnés par leur formateur ou responsable de site se sont penchés sur les 6 propositions du CRJ. Les E2C travaillent avec des associations sur des projets spécifiques.

Les écoles de la 2^e chance sont inégalement développées sur le territoire du Grand Est, très présente en Lorraine, plus faible en Champagne Ardenne et seulement 2 écoles en Alsace. L'audition a mis en évidence la performance de ces écoles, notamment en direction des jeunes décrocheurs.

Le CESER préconise une implication du Conseil Régional pour développer les écoles de la 2^e chance à l'échelon du Grand Est.

Afin d'éviter les ruptures dans le parcours d'accompagnement, le CESER recommande également d'avancer l'âge d'accueil à 16 ans dans la mesure où c'est à cet âge que se concentre le plus de décrocheurs scolaires.

C.

d. Les associations étudiantes

« J'étais super timide, le milieu associatif m'a laissé ma chance »

Parole d'une personne auditionnée

Le monde étudiant est aujourd'hui indissociable des nombreuses associations qui œuvrent au sein et à l'extérieur des universités. Deux courants les distinguent : les associations affiliées à un parti politique existant et se voulant représentative de l'ensemble des étudiants, toutes filières confondues, et les associations représentantes de filières d'études spécifiques, fédérée nationalement.

Ces associations sont le lieu d'expérimentation de responsabilités, dans un cadre où l'initiative est la bienvenue et où l'on peut rapidement devenir représentant des étudiants au sein d'instances consultatives ou décisionnelles.

3. Les acteurs du (des) territoire(s)

a. Les associations

« Avec les réseaux sociaux, les jeunes discutent avec des gens au bout du monde et il ne voit pas l'association au bout de leur rue »

« On a tendance à pointer des jeunes car ils ne s'engagent pas, mais ils s'engagent à leur rythme. »

« Il y a une vitalité dans le rural grâce à l'engagement associatif »

« Un bénévole mal reçu est un bénévole perdu »
Paroles de personnes auditionnées

Les associations de jeunesse ont plusieurs objets sociaux. Le CESER a souhaité auditionner deux types d'entre elles : les mouvements d'éducation populaire et France Bénévolat.

Les associations d'Éducation Populaire, détentrices d'un agrément « Jeunesse et Éducation Populaire » ont été missionnées par l'État à partir de 1944 pour mettre en place une politique de jeunesse dans un principe de démocratie représentative. Ces mouvements ont alors pour rôle d'être les porte-paroles des jeunes, avec un pluralisme certain, chaque mouvement appartenant à un courant de pensée (militantisme religieux, militantisme issu du corps professoral...). De nombreux mouvements sont aujourd'hui organisés en Grand Est voire nationalement. Ils sont fédérés et représentés par le CRAJEP (Comité Régional des Associations de jeunesse et d'Éducation Populaire) et, au niveau national, par le CNAJEP. Cependant, de très

nombreuses associations rurales endossent la responsabilité de la pérennité du lien social à l'intérieur des communes.

Sur l'accueil des bénévoles, les associations sont unanimes : s'il convient de mettre en valeur leurs compétences, quelles qu'elles soient, alors il est nécessaire de mettre en place un accompagnement sérieux de ceux-ci et un suivi de leur évolution. Cependant, c'est souvent sur les bénévoles présents dans l'association depuis un certain nombre d'années que repose cette responsabilité. Tous ne sont pas prêts à l'accepter.

Sur les moteurs de l'engagement, les témoignages évoquent en premier lieu la construction de l'estime de soi, le plaisir et la reconnaissance par les pairs du droit et de la capacité d'agir.

France Bénévolat recense les missions de bénévolat existantes de ses associations adhérentes sur son périmètre d'intervention. Elle est le lien entre la demande de bénévolat et l'offre des associations sur des missions bien précises. C'est au cours d'un entretien que 3 propositions d'associations seront soumises au futur bénévole en fonction de ses attentes, il devra contacter l'association seule et en informer France Bénévolat.

Cette structure est présente dans de nombreux territoires mais ne couvre pas la totalité du Grand Est à l'instar du Bas Rhin où elle est présente uniquement, avec ses 16 bénévoles sur la Métropole Strasbourgeoise et travaille avec une soixante d'associations.

France Bénévolat a créé et fait la promotion du « passeport bénévole », évoqué plus loin. Concernant son public, il ne s'agit pas uniquement des jeunes.

La Maison de Courcelles est une association de loi 1901, située à Courcelles-sur-Aujon en Haute-Marne, une commune d'une centaine d'habitants. La Maison de Courcelles est adhérente à un mouvement de jeunesse et d'éducation populaire national, propriétaire du bâtiment, un ancien orphelinat. Cette association possède l'agrément de jeunesse et d'éducation populaire mais est également agréée par l'Éducation Nationale. Elle organise presque toute l'année des classes de découverte, des séjours de vacances, des stages de formation à l'animation, des résidences d'artistes, des conférences, pratique l'insertion par l'activité économique et s'engage dans des actions de recherche autour de la pédagogie et de l'engagement grâce notamment aux fonds d'expérimentation pour la jeunesse. La Maison de Courcelles est reconnue d'intérêt général.

L'une des valeurs fondamentales sous-jacente aux actions menées est le personnalisme communautaire développé par Emmanuel Mounier : chacun a des compétences et chacun a à gagner de l'autre.

Cette association rurale fait figure de proue mais témoigne cependant comme d'autres de réalités économiques contraignantes et difficiles à assumer du fait d'une économie peu propice au soutien du tissu associatif. Ces petites associations rurales, essentielles à la vie sociale de proximité, n'ont pas les mêmes moyens que les mouvements d'ampleur nationale pour supporter les carcans administratifs et financiers actuels.

b. Les collectivités

« Il y a une sensation que de moins en moins de jeunes s'engagent, mais il y a un engagement avec beaucoup d'intelligence, plus de maturité »
Parole d'une personne auditionnée

Certaines communes recensent les associations de leur territoire sur le site internet de la ville, certaines organisent des forums regroupant les associations afin qu'elles puissent se faire connaître et trouver leur public. Au-delà des activités et services proposés par ces associations, il serait intéressant que les possibilités de bénévolat en leur sein soient mises en avant.

Des collectivités mettent en place une « bourse aux permis de conduire » pour les jeunes en échange d'une mission d'intérêt général. Ce type d'initiative bien qu'invitant le jeune à s'engager de manière intéressée d'abord, peut faire naître une volonté d'engagement ultérieure.

Le CESER souhaiterait un recensement de ce genre de dispositifs à l'échelle régionale.

c. Les acteurs économiques

« Ce qui sauve l'agriculture, c'est sa dimension collective »

« Les associations recherchent de plus en plus de compétences pointues »
Paroles de personnes auditionnées

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Marne accompagne les jeunes par le biais de formations, des nuits de l'orientation, du service d'aide à la création d'entreprise, d'aide à l'apprentissage... et est en lien avec les Missions Locales. L'engagement associatif n'a pas été traité au sein de la CCI mais la CCI se dit prête « à communiquer sur les dispositifs » et rappelle que « les nouveaux modes de recrutement sont basés sur l'humain », les qualités humaines sont aussi ce que recherchent les employeurs en plus des compétences liées au métier.

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) tient à rappeler que les associations sont aussi des acteurs économiques et que même si ce secteur a besoin de bénévoles et a toujours fonctionné avec eux, les associations recrutent également quotidiennement.

Les trois mouvements associatifs, réunis au sein de l'Union des Mouvements Associatifs du Grand Est, représentent et accompagnent les réseaux fédératifs de la vie associative et répondent aux besoins et attentes des associations locales non fédérées.

La Chambre Régionale de l'Agriculture (CRA) rappelle que dans un contexte de désertification médicale, de la disparition des services publics ou de l'apparition du numérique dans le monde rural, les associations sont des acteurs qui permettent de créer du lien social. Elle rappelle que de plus en plus de jeunes s'engagent pour des causes environnementales et donc la Chambre Régionale de l'Agriculture a un rôle à jouer pour continuer à favoriser l'engagement, même si « Les jeunes paysans ou agriculteurs ont un grand sens de l'engagement, c'est une condition de leur survie »

La Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) rappelle que la première chose dont l'entreprise a besoin est d'un salarié compétent et productif. Attirant l'attention sur l'importance des prochains départs à la retraite des entrepreneurs, il souhaite attirer davantage de jeunes pour reprendre leur succession. Sur la question de l'engagement associatif, il avoue que certains employeurs y sont sensibles et d'autres un peu moins.

La Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat (CRMA) rappelle que la définition légale statutaire d'un artisan : c'est une entreprise de moins de 10 salariés qui est inscrite au répertoire des métiers de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Un artisan se définit sur un savoir-faire et non sur un nombre de salarié. Elle rappelle que « *l'artisan est souvent la dernière entreprise dans le village et permet souvent d'accueillir des jeunes en stage qui ont peu de mobilité* ». Elle rappelle, comme beaucoup des structures auditionnées (associations, missions locales, CRIJ ...), que l'une des conditions de réussite d'un projet, action ou dispositif en faveur de la jeunesse est « que les jeunes parlent aux jeunes ».

4. Les outils de valorisation de compétences

« *C'est à vous de nous montrer comment on peut valoriser les expériences associatives* »

« *Quand on fait ce qu'on aime, on acquiert des compétences beaucoup plus facilement* »

« *À diplôme égal, on va regarder ce qui a été fait ailleurs et notamment dans le cadre associatif* »
Paroles de personnes auditionnées

Le Curriculum Vitae (CV) est le premier outil de valorisation des compétences acquises, dans le milieu associatif, à destination des employeurs. Les expériences associatives en tant que

bénévole permettent d'acquérir et de mettre à la disposition d'un projet des compétences pouvant être transférables et transversales. C'est aussi l'occasion pour un candidat de se distinguer d'autres candidats. Encore faut-il avoir le réflexe d'ajouter ses missions bénévoles sur son CV et **d'être en capacité de formaliser les compétences acquises et le rendre cohérent avec un projet professionnel.**

Il existe d'autres outils de valorisation de compétences telles que le Compte Personnel de Formation / le Compte Personnel d'Activité ou la Valorisation des Acquis de l'Expérience qui sont encore trop peu connus.

Par ailleurs, France Bénévolat dispose d'un outil, le « **Passeport Bénévole** ». Il permet de recenser les missions ainsi que les compétences utilisées dans le cadre du bénévolat **mais celui-ci est encore peu connu par les jeunes, les associations mais aussi par les entreprises.**

Cependant, ce passeport recense des compétences dites « métier », c'est à dire uniquement des compétences techniques développées qui peuvent présenter un intérêt opérationnel pour les employeurs.

En Lorraine, un dispositif nommé LORFOLIO⁶ permettait un recensement similaire des expériences bénévoles.

III. AVIS ET PRÉCONISATIONS

« On n'attire pas les jeunes avec des promesses, on les attire avec du miel »

Parole d'une personne auditionnée

Dans la partie précédente, des éléments de réponses ont été apportés de manière globale que ce soit sur la question de l'information à destination de la jeunesse, des acteurs à mobiliser ou sur les outils existants pour la valorisation des compétences.

Cette partie va reprendre les 6 propositions et y apporter, en complément, les suggestions, interrogations et remarques du CESER.

Cet avis se veut constructif et non simplement critique à l'égard du travail réalisé par les jeunes du CRJ. Le CESER reconnaît l'investissement des membres du CRJ et a travaillé avec le plus grand respect de celui-ci.

Le CESER souhaite tout particulièrement sensibiliser le CRJ sur l'importance de clarifier deux notions : l'engagement bénévole et le contrat de volontariat.

Le premier s'inscrit dans une démarche personnelle, à partir de l'adhésion à un projet, à des valeurs portées par l'association ou l'on s'engage. Ceci n'exclut nullement le fait que cet

⁶ <https://www.lorfolio.fr/>

engagement soit porteur d'expérience, d'apprentissage qui contribueront à la construction d'un citoyen principalement dans un savoir « être » au service du collectif.

Le second s'inscrit dans la volonté d'une association de proposer dans le cadre d'un recrutement de volontaire, une mission, un projet, dont les contours et les moyens seront définis dans un contrat. Cette proposition devra, bien évidemment rencontrer l'envie et l'adhésion d'un candidat qui en attendra, une montée en compétence, des apprentissages et une reconnaissance utile de nouveaux savoir-faire dans un parcours individuel.

Il est apparu au CESER que l'essentiel des 6 propositions du CRJ s'inscrivaient dans la valorisation et l'organisation des engagements sous forme de contrats de volontariat, d'où un souhait légitime de contractualisation, de labélisation, de valorisation des compétences acquises.

Cette clarification est indispensable pour que chaque acteur soit identifié et reconnu dans le rôle qui est le sien.

Certains sont prioritairement en charge d'accompagner la jeunesse dans sa construction citoyenne et d'autres ont la responsabilité d'un développement économique qui fait toute sa place aux talents de la jeunesse.

Ceci n'exclut nullement des liens et des collaborations entre tous, les 6 propositions du CRJ montrent que c'est une attente forte de la jeunesse, puissent l'avis et les préconisations du CESER ouvrir quelques pistes en ce sens.

1. Proposition n°1 : « LE CONTRAT RÉGIONAL DES JEUNES »

« Les freins à passer le permis ne sont pas que financiers, on peut amener 1500 euros cela ne résout pas tout »

« L'engagement est une logique de don et contre-don. On cherche un contre-don mais il est plus symbolique, dans la reconnaissance sociale, la place qu'on nous donne »
Paroles de personnes auditionnées

Il existe déjà des contrats de volontariat tels que le service civique ou des dispositifs comme « la bourse aux permis de conduire » à l'initiative de certaines collectivités.

Pour le CESER, la proposition d'un « contrat régional jeune » semble être un « service civique régional » ce qui pourrait faire doublon avec le service civique existant qui peine parfois à trouver des volontaires.

De plus, la création de ce nouveau dispositif suppose de la part de la Région la mise en œuvre d'une ingénierie complexe de contractualisation.

Le CESER attire également l'attention sur le fait que si 10 % des jeunes du Grand Est s'inscrivent dans cette démarche de contrat (soit 100 000 jeunes), pour une rémunération moyenne de 500€ par volontaire, cela représente un montant de 50 millions d'euros.

Le CESER préconise que, pour développer le volontariat des jeunes, la Région s'appuie sur les dispositifs existants en mettant par exemple à leurs services une plateforme comme « JEUN'EST » pour des dépôts d'offre de volontariat ou de candidatures de jeunes volontaires.

« JEUN'EST » permettrait de développer le volontariat auprès des lycéens et concernant les autres publics jeunes, la Région pourrait promouvoir et mobiliser des partenaires comme France Bénévolat qui peine aujourd'hui à se développer sur une dimension Grand Est.

2. Proposition n°2 : « ENCOURAG'EST »

Le CESER préconise, là aussi, que la Région joue un rôle pour mutualiser les sources existantes et puisse faciliter la circulation et la diffusion de l'information à partir d'une plateforme numérique unique qui recenserait les différents types d'engagement :

- *« L'engagement endogène propre aux associations de jeunesse, et qui vise à les impliquer, pour que le projet même de ces associations perdure. On parle de mouvement de jeunesse pour signifier le flux permanent d'entrée et de sortie des individus.*
- *Un engagement exogène lorsque l'institution vise la participation des jeunes à des projets sans que ces jeunes deviennent des membres de l'institution (comme dans le cas d'un service municipal). L'institution de jeunesse vise, elle, à permettre que les individus soient partie prenante du fonctionnement de la société à un niveau local, comme habitants de telle ville, ou plus général, sous le vocable de citoyens membres d'un État particulier. »⁷*

La diversité des lieux et des formes d'engagement, leur formalisme plus ou moins certain, sont autant de facteurs portant à croire qu'une interface dédiée à la promotion de l'engagement est pertinente. Le lien sera fait entre cette proposition et celle du prix régional et du festival de l'engagement par la suite.

3. Proposition n°3 : « LE LABEL ASSOCIATIF »

Le CESER souligne que la mise en place d'un label associatif ne fait pas l'unanimité, car il favorise la compétition entre les associations, ce qu'aucune de celles rencontrées et de leurs réseaux ne souhaitent. Par ailleurs, il peut être lourd à porter administrativement pour les associations, et son renouvellement annuel ne permet pas d'avoir assez de recul pour évaluer ou pour mettre en place l'action en concentrant les efforts sur le dispositif.

Si un tel label venait à voir le jour, le CESER demande la plus grande vigilance dans la constitution de ses critères d'octroi. En effet, comme pour d'autres labels, les critères sont systématiquement excluant d'un certain nombre d'acteurs, pour différentes raisons

⁷ Bataille J.-M., Baudoin A., Besse-Patin B., Claude V., Hanique M., Létoré L., Olivier V., « La prise de responsabilité des jeunes et les associations, Courcelles, une pédagogie de l'engagement », *Le social en fabrique*, 2015, p. 27.

structurelles. L'une des associations auditionnée refuse catégoriquement cette proposition car elle ne souhaite pas se voir devenir un espace de marchandisation des compétences.

Comment reconnaître l'efficacité d'un acteur dans sa faculté à faire prendre des responsabilités à ses bénévoles ? La prise de responsabilité est un véritable processus complexe. Le CESER pense qu'il serait davantage pertinent d'aider les associations qui le souhaitent à les rendre en capacité de faire évoluer les jeunes dans leur prise de responsabilité grâce au développement de postes de professionnels de l'animation formés à cet effet, notamment en milieu rural. En ce sens, les trois mouvements associatifs réunis au sein de l'Union des Mouvements Associatifs du Grand Est coordonnent et proposent avec leurs adhérents régulièrement des formations gratuites à destination des bénévoles sur différentes thématiques et au regard de différents niveaux de responsabilité.

4. Proposition n°4 : « CONVENTION TRIPARTITE »

Le CESER souligne qu'il était sans doute envisageable de mobiliser plus d'acteurs, c'est aussi l'une des raisons qui a poussé le CESER à faire autant d'auditions.

Le CESER tient à rappeler que la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA), la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS), la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) et bien d'autres doivent également être associés à la démarche. On peut résumer cela ainsi : « *il ne peut exister d'engagement citoyen que dans un environnement citoyen* » et donc avec toutes les parties prenantes.

La démarche de sensibiliser les acteurs économiques est intéressante mais le conventionnement n'est pas nécessaire.

Cependant, pour le CESER, il est primordial de ne pas dénaturer le bénévolat à une simple opportunité d'acquisition des compétences en vue d'une insertion professionnelle, mais de bien considérer celui-ci comme une démarche d'utilité sociale à visée altruiste permettant l'épanouissement de l'individu dans l'acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir-être mais également dans la place que la société lui confère, et le bien-être procuré par sa reconnaissance.

« *C'est de la dentelle fine qui permet au jeune de reprendre confiance en lui, de se sentir valorisé en tant que personne par rapport à son entourage, à la société. Il y a une quête d'utilité, de reconnaissance, une envie de partager avec la société, de ne pas rester au bord de la route* »

« *On a déjà une culture de l'engagement lié à la Catégorie Socio-Professionnelle(CSP), c'est l'habitus de l'engagement. Il y a des CSP qui ont des difficultés à aller vers l'engagement et qui vont s'autocensurer par dévalorisation de soi* »
Paroles de personnes auditionnées

5. Proposition n°5 : « PRIX RÉGIONAL DE L'ENGAGEMENT »

Pour le CESER, mettre en valeur les initiatives citoyennes, les engagements, est une idée tout à fait louable, mais elle doit se faire dans le collectif plutôt que de manière individuelle. La promotion individuelle de certains, ou dénonciation positive, engendrerait une dévalorisation des actions d'engagement menées par les candidats « ajournés ». Ce serait intégrer une culture de l'élite, le « meilleur engagement » là où il est essentiel de garder à l'esprit que chaque action altruiste, quelle qu'elle soit, est importante et contribue à définir la place de l'individu citoyen de demain.

La reconnaissance doit être sociétale et non institutionnelle pour que chaque pas vers l'engagement, aussi timide soit-il, soit un tremplin vers un cheminement continu d'actions citoyennes et altruistes. Ce sens, constructeur de l'individu, lui permettra de mieux connaître la place qu'il souhaite occuper dans la société. L'insertion sociale est l'étape préalable et indispensable à l'insertion professionnelle.

Enfin, des auditions ressort le sentiment qu'il faut inventer le bénévolat de demain : il faut que l'offre d'utilité sociale bénévole se développe. Par exemple, les compétences des étudiants en sociologie pourraient être mises en application dans des quartiers pour apporter des éclairages ou des solutions à certaines situations.

6. Proposition n°6 : « FESTIVAL DE L'ENGAGEMENT »

Le CESER trouve l'idée d'un festival de l'engagement intéressante mais doute sur sa capacité fédératrice, à l'échelle Grand Est, de personnes qui ne se connaissent pas et qui n'ont de commun que leur engagement bénévole ou volontaire dans une structure locale.

Pour qu'un tel événement puisse rencontrer un franc succès, il doit rassembler des intérêts suffisants.

Une action itinérante, démultipliée sur le territoire, à l'échelle du Grand Est serait un projet très intéressant permettant aux jeunes de s'y rendre à moindre coût :

- un forum, véritable espace où les préoccupations de la jeunesse peuvent être mises en dialogue, avec l'animation de débats de fonds pour contribuer aux politiques régionales sur des thématiques actuelles comme la cause animale, la transition écologique, l'addiction aux écrans... ;
- ce lieu permettrait de mettre en valeur l'ensemble des types d'engagement possible et de montrer l'ensemble des richesses que peut apporter le bénévolat ;
- une exposition de portraits de jeunes engagés provenant de milieux sociaux différents inciterait chaque jeune du Grand Est à s'engager de la même manière ;
- les jeunes du CRJ, dans leur volonté de participer à la mise en place d'un tel événement, pourraient être les relais de cette action itinérante sur leur territoire.

CONCLUSION

Sont présentés dans cet avis le fruit des réflexions du CESER et les limites des différentes propositions qui lui ont été soumises au regard de la réalité de la région, de la diversité des territoires et des acteurs qui la composent.

Le CESER a débuté les travaux courant août pour le finir fin octobre 2018. Cet avis réalisé dans un temps contraint reflète, l'authenticité des auditions menées et des débats qui ont eu lieu. Il semblait essentiel que ces auditions soient représentatives de la région, en sollicitant des acteurs de divers horizons, de la région à la commune, de l'urbain au rural.

Cet avis reprend quelques éléments contextuels sur la région Grand Est, mais il apparaît qu'un diagnostic territorial est indispensable pour proposer une politique publique pour les jeunes qui soit adaptée à leurs situations diverses et variées. Le CESER encourage les acteurs publics à continuer et à étendre leur démarche de participation de la société civile pour l'élaboration de politiques envers les jeunes.

Par ailleurs, il est clair que les propositions du CRJ traitent l'engagement des jeunes comme un tremplin pour une meilleure insertion professionnelle. Cependant, au-delà de l'utilité relative que peuvent avoir les expériences d'engagement lors d'entretiens d'embauche, il apparaît délicat de mobiliser des dispositifs amenant les acteurs de la jeunesse à devenir l'antichambre de l'insertion professionnelle. En effet, les associations répondent à un objet social déterminé et font le choix, individuellement, de s'inscrire dans une politique publique.

Ainsi que souligné dans l'avis, le CESER rejoint les propos de Valérie Becquet lorsqu'elle indique : *« la socialisation par expérimentation, la conquête d'une identité d'acteur et le fait d'éprouver son utilité sociale par ses propres œuvres sont particulièrement intéressants parce qu'ils sont à l'opposé des pratiques actuelles en matière d'insertion des jeunes. En effet, il est possible de parler d'inscription des jeunes sur un territoire mais en aucun cas d'insertion. Les jeunes vont s'impliquer dans les enjeux du territoire par l'expérience qu'ils en font, par leur possibilité d'y agir et non en se conformant à une « place » préétablie que l'on voudrait leur voir prendre⁸ ».*

L'engagement des jeunes répond à plusieurs schémas théoriques, largement traités par de nombreux sociologues et spécialistes des jeunes (Anne Muxel, Pierre Bréchon, Jean-Marie Bataille...), et le CESER encourage les décideurs publics à envisager les politiques en lien avec ces experts, permettant ainsi de dépasser la variabilité des objectifs selon l'actualité et les changements de conception de la jeunesse.

Les propositions faites par les membres du CRJ ont permis de pousser plus avant la réflexion sur une politique régionale des jeunes. Le CESER souhaite poursuivre le travail entamé à cette occasion en collaboration avec le CRJ afin de répondre aux volontés d'expression et de participation des membres de ce conseil, dans un objectif de co-construction des politiques régionales. En effet, la forte implication des membres du CESER témoigne de leur volonté à continuer d'apporter leur pierre à l'édifice.

⁸ Becquet V., *Jeunes engagés*, Syllepse, p. 183.

ANNEXES

Annexe 1: Lettre de saisine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LE PRÉSIDENT
JEAN ROTTNER



Objet : QUOW

Monsieur Patrick TASSIN
Président
Conseil économique, social, et environnemental
du Grand Est
5, Rue de Jéricho
CS70441
51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE Cedex

Strasbourg, le **06 JUIL. 2018**

Monsieur le Président, *Cher Patrick*

C'est parce que la Jeunesse est un atout majeur et essentiel pour nos territoires, un vivier de talents, d'idées et d'énergie, que j'ai souhaité la placer au cœur de mon action en mettant en œuvre des mesures volontaristes et innovantes, lui permettant d'être associée aux décisions qui la concernent.

Parmi elles, le **Conseil Régional des Jeunes du Grand Est**, 3^{ème} Assemblée Régionale, constitue sans aucun doute le symbole de cette dynamique participative que je souhaite développer afin de répondre au mieux aux aspirations de nos jeunes.

En lien avec les Elus régionaux en charge de la Jeunesse, j'ai souhaité que leurs premiers travaux se portent sur **l'engagement**, thématique devenue majeure dans l'insertion professionnelle et l'employabilité de nos jeunes.

C'est ainsi que lors de sa récente séance plénière strasbourgeoise, le 30 juin dernier, le Conseil Régional des Jeunes m'a remis officiellement ses propositions pour que notre collectivité puisse très concrètement **mieux encourager, valoriser et surtout, reconnaître l'engagement des jeunes du Grand Est**.

Monsieur Marc PHILIBERT, Président de la Commission Jeunesse du CESER, était présent lors de cette belle séquence et a pu pleinement apprécier l'exigence, l'ambition et la cohérence des projets proposés.

Aussi, c'est dans cet esprit d'intelligence collective que je souhaiterais mobiliser le Conseil économique, social et environnemental afin d'obtenir son avis, ses préconisations et sa contribution sur ce sujet ainsi qu'une analyse approfondie de la réalisation des six propositions du Conseil Régional des Jeunes.

.../...

Région **Grand Est**

Adresse postale:
Maison de la Région - 1 place Adrien Zeller
BP 91006 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 60 15 60 67

Maison de la Région - 5 rue de Jéricho
CS70441 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31

Maison de la Région - place Gabriel Hockpaul
CS 81004 - 57035 Metz Cedex 01
Tél. 03 87 93 60 00

www.grandest.fr

Je souhaiterais que vos membres puissent porter une attention toute particulière sur « *Encourag'Est* » et le « *Contrat Régional jeune* », deux propositions ambitieuses et complémentaires dans lesquelles la place des associations reste encore à valoriser et à structurer.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me transmettre vos travaux sur ce sujet **avant la fin octobre 2018**.

En vous remerciant, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes respectueuses salutations.

Bien à vous


Pièce jointe : Les 6 propositions du Conseil Régional des Jeunes du Grand Est « pour un engagement jeune réussi ».

Annexe 2 : Brochure « 6 propositions pour un engagement jeune réussi »



LE CONSEIL RÉGIONAL DES JEUNES DU GRAND EST :
72 JEUNES ENGAGÉS AU QUOTIDIEN
DANS LE GRAND EST

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Feuille de route de la Région Grand Est

«Engagement des Jeunes»

Les chiffres confirment le potentiel et la volonté d'engagement des jeunes ; 35 % donnent de leur temps bénévolement, 50 % sont prêts à s'engager dans un service civique. La Région se donne pour objectif de soutenir et d'encourager cette tendance, en prenant en compte les nouvelles formes d'engagement et d'implication qui motivent les jeunes générations : besoin de concret, de réactivité, de court-terme, de mobilisation collective, notamment. Aujourd'hui, de nouvelles formes de participation émergent au détriment des plus traditionnelles que sont l'engagement politique et l'engagement syndical. Largement marquées par le numérique, ces formes sont aujourd'hui plus souples, plus éphémères, moins hiérarchisées qu'elles ont pu l'être par le passé.

Les jeunes s'engagent, oui, mais autrement. Selon le rapport «Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes» publié en juin 2015 par France Stratégie, les jeunes sont particulièrement attachés aux valeurs de solidarité, de démocratie et de justice. Ainsi, leur engagement est motivé par «le partage, le souhait d'aider les autres, de se rendre utile et de défendre une cause». De plus, et c'est une des particularités de cette catégorie de la population, l'engagement des jeunes est caractérisé par « la volonté de se distraire, de s'affirmer, de donner un sens à sa vie, voire de tester une vocation et de se former ».

Aussi, dans un contexte où la phase d'insertion professionnelle se prolonge, la reconnaissance, la valorisation mais aussi l'accompagnement de l'engagement des jeunes sont des enjeux majeurs. S'engager c'est acquérir des compétences : la prise d'initiative, le travail en équipe, la ponctualité, l'esprit critique, sont autant de ressorts susceptibles de favoriser l'insertion professionnelle et l'employabilité des jeunes.

Les jeunes sont également dans l'attente d'une meilleure reconnaissance de leurs pratiques d'engagement, que ce soit dans le bénévolat ou le volontariat classique, ou sous des modalités moins formelles ou plus innovantes.

C'est pourquoi, le Conseil Régional du Grand Est propose que le Conseil régional des Jeunes contribue au développement et à la valorisation de l'engagement des jeunes de la Région. Les questions suivantes ont été soumises :

- **Comment encourager les jeunes à s'engager ?**
Selon vous quels sont les sujets, les organisations et plus globalement les conditions qui favorisent l'implication des jeunes pour une cause ? Quelles mesures peuvent être mises en place pour inciter les jeunes à s'engager ? Quels canaux de communication peuvent être employés pour promouvoir l'engagement des jeunes ? En lien avec le service Jeunesse de la collectivité qui doit en être informé, vous pourrez imaginer toutes initiatives s'adressant directement aux jeunes, vous appuyer sur le dispositif « expériences de jeunesse » et échanger avec d'autres instances de participation de jeunes (locales, régionales, européennes) qui ont déjà abordé ces sujets.
- **Comment reconnaître l'engagement citoyen des jeunes du Grand Est (bénévolat, activités associatives, etc.) ?**
Selon vous, que manque-t-il aujourd'hui pour que l'engagement des jeunes soit reconnu à sa juste valeur ? Comment peut-on assurer la visibilité régionale des projets ? Quelles formes de reconnaissance - symbolique ou matérielle, envisageriez-vous pour mettre en avant l'engagement des jeunes de la Région ?
- **Comment valoriser l'engagement des jeunes comme tremplin vers l'emploi ?**
La Région souhaite accompagner les jeunes pour leur permettre de mettre à profit les compétences qu'ils ont développées lors de leurs expériences d'engagement. Quelles formes doivent prendre cette valorisation des compétences ? Comment articuler les actions menées par la Région avec les dispositifs qui existent déjà ? Il vous est notamment demandé de recenser ces derniers (not. les certificats et portfolios comme le Livret expérimental des compétences des jeunes porté par l'Education nationale, le certificat Youthpass délivré par Erasmus+, le passeport bénévole de France Bénévolat, etc.)

Il est ainsi demandé aux membres du Conseil Régional des Jeunes de faire des propositions pour mieux encourager, reconnaître et valoriser l'engagement des jeunes.

6 propositions pour un engagement jeune réussi !



Contrat régional jeune

La Région propose aux jeunes « un contrat » avec des associations en corrélation avec leurs attentes et leurs intérêts (repérées en amont dans l'annuaire régional en projet).

Ce contrat repose sur une durée pour laquelle les jeunes réaliseront un nombre d'heures au sein des associations. Il permet avant tout d'amorcer et d'encourager leur démarche citoyenne.

Pour qui ?

Les jeunes de 15-29 ans. Ils pourront s'appuyer sur une base d'associations, aux domaines d'intérêts différents, de tout le Grand-Est (projet Encourag'Est) et devront privilégier les associations locales manquantes notamment de bénévoles. Un partenariat avec des organismes comme France Bénévolat pourra être imaginé.

Pourquoi ?

Chaque jeune pourra bénéficier d'une mission de 45h sur 1 année. Volonté d'un parcours modulable, flexible et personnalisé, le jeune n'est pas adhérent de l'association mais effectue sa mission sous le régime du bénévolat. Il aura pour mission la réalisation de projets avec les associations, de missions solidaires, de projet d'intérêt général. Possible extension aux actions citoyennes mise en place par les villes ou les communautés de communes.

Possible lien avec la carte Jeun'Est, notamment dans la candidature au dispositif et dans la contrepartie.

Quelles contreparties ?

Lorsque le jeune a réalisé la durée définie, ils perçoivent une contrepartie de la Région visant à les aider dans leur réussite scolaire et/ou professionnelle (financement de matériel informatique, permis de conduire, livres...) dans la limite de 500-800€. La Région et l'association produiront une attestation certifiant de l'engagement du jeune.



Encouragest

Pour qui ?

Les jeunes entre 15 et 29 ans et plus particulièrement les lycéens.

Pourquoi ?

Le dispositif permettra de faire découvrir le bénévolat aux jeunes via des associations locales qui auront bénéficié d'un accompagnement de la Région. Pour les jeunes, cela permettra de débiter en confiance dans le monde associatif. Ensuite, il permettra de faire monter en compétence les associations dans une démarche de qualification de ses jeunes membres. Ce dispositif permettra la rencontre entre les associations, qui peuvent avoir du mal à recruter des bénévoles, et les jeunes en recherche d'engagement. D'une manière générale, ce dispositif est conçu comme un moyen de favoriser des premières expériences associatives afin de faciliter par la suite un meilleur accès à l'emploi des jeunes.

Comment ?

Il conviendra de répertorier des associations, en milieu urbain comme rural, souhaitant entrer dans cette démarche. Via des rencontres avec les partenaires institutionnels et des guides mis à leur disposition, ces dernières pourront se familiariser avec l'accompagnement du public jeune et de sa qualification via ses actions de bénévolat. L'annuaire sera ensuite disponible sur le site « Jeun'Est ».



Le label associatif

Pour qui ?

Les associations du Grand Est

Pourquoi ?

Ce label associatif est destiné aux associations qui souhaitent valoriser les jeunes de 15 à 29 ans qui s'engagent et qui accède aux responsabilités au sein de leurs associations et qui s'engagent à faire bénéficier aux jeunes de formations (PSC1, formation professionnalisante,...). Les jeunes recrutés devront être bénévoles et ne recevoir aucunes rémunérations. Ce label permettrait aux petites associations ou celles en manque de bénévoles de renouveler voir augmenter leurs effectifs.

Comment ?

Les associations répondront à un appel d'offres. Le portail « Jeun'Est » pourrait être la porte d'entrée pour le dépôt de candidatures. La Région décernera un niveau de label (bronze, argent, or) qui pourra évoluer lors du renouvellement. L'adhésion au label et le niveau de labellisation seront attribués en fonction de différents critères prédéfinis. Cette distinction sera remise chaque année scolaire. Les associations labellisées seront recensées dans un annuaire en ligne. Les jeunes qui veulent s'engager pourront ensuite faire une recherche selon leurs souhaits, affinités, centre d'intérêt, ... (recherche par algorithme du type « choisi ton métier de l'ONISEP »). En complément, la Région pourra décerner une bourse aux associations avec notamment une aide financière aux formations des jeunes bénévoles.



Convention tripartite

Pour qui ?

A destination des entreprises du Grand Est

Pourquoi ?

Cette convention entre la Région Grand Est, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand Est et la Chambre Régional de Métiers et de l'Artisanat du Grand Est a pour objectif :

- Valoriser les compétences acquises par les jeunes lors de leur engagement associatif auprès des entreprises (pour pouvoir avoir un accès plus aisé au monde de l'emploi).
- Mettre en avant les compétences acquises par les jeunes lors de leurs engagements associatifs.
- Faire en sorte qu'un jeune de la région prenne le pli d'énumérer ses engagements et compétences dans son CV et que les entreprises valorisent ceux-ci.
- Faire connaître le Label Associatif aux ressortissants des 2 chambres consulaires

Comment ?

Cette convention tripartite sera rédigée entre la Région Grand Est, la CCI et la CRMA. Les chambres consulaires s'engageront à faire la promotion du Label Associatif auprès des entreprises ressortissantes. Elles auront aussi un rôle pédagogique pour faire reconnaître par les entreprises les compétences acquises par les jeunes dans les associations labellisées. La convention est établie à titre gracieux. La Région fera la promotion de la CCI et la CRMA en apposant leurs logos sur les dispositifs de communications ou par tous autres moyens à définir.



Prix régional de l'engagement

Pour qui ?

Les jeunes de 15 à 29 ans.

Pourquoi ?

Ce prix a pour objectif de valoriser l'engagement des jeunes du Grand Est.

Comment ?

Il s'agit d'une dénonciation positive par l'entourage d'un jeune de 15 à 29 ans ou d'une candidature spontanée, qui permettra aux jeunes de la Région Grand Est de recevoir un Prix Régional de l'Engagement. Ce Prix se présente sous forme de participation financière à une formation au choix ainsi que la remise d'un certificat « d'engagement » à l'ensemble des participants permettant la mise en valeur de l'ensemble de leurs engagements. Le Prix régional permettrait de financer un projet ou une formation en lien avec l'engagement, selon son projet professionnel.

Le Prix Régional de l'Engagement pourrait être associé à l'évènement Grand Est Jeunes Talents en ajoutant une catégorie « encourager », ce qui permettra la découverte du dispositif par les jeunes de la Région. Le souhait des membres du CRJ est de lier par la suite ce dispositif au projet « Festival de l'engagement ».



Festival de l'engagement

Le Festival pourra avoir lieu dans un lieu central en 2019. La durée du festival est de 2 journées et l'entrée serait gratuite pour tout public.

Pour qui ?

Ce festival concerne l'engagement des jeunes du Grand Est en général, c'est-à-dire les 15-29 ans mais nous ne voulons pas limiter l'accès aux -15 ans (collégiens) car ce festival pourrait être une découverte pour ces derniers. Les +29 ans sont également les bienvenus.

Pourquoi ?

Ce festival sera l'occasion pour les acteurs de l'engagement d'organiser des animations sur des stands avec des incontournables tels que des ateliers « Curriculum Vitae » pour aider les jeunes à mettre en avant leurs qualités en petits groupes, etc. Des tables rondes sur l'engagement, des partages d'expériences et la mise en place de food-trucks mais également un jeu tombola.

Comment ?

Les membres du Conseil Régional des Jeunes souhaitent participer à l'organisation du Festival à travers un groupe « logistique du Festival » en désignant un chef de projet à partir de septembre 2018. Le CRJ souhaite mettre en place un plan de communication « Festival » grâce au groupe communication présenteielle.

Pour mettre en avant l'engagement des jeunes ainsi que ce projet d'engagement mené par les jeunes du Conseil Régional des Jeunes, la Région pourrait inviter les chaînes de télévision régionales.

Annexe 3 : Liste des membres de la Commission Jeunesse élargie :

BLANCKAERT Christian ; DUPONCEL Luc ; DUSSAUSSOIS Emmanuel ; DONNEZ David ; HARTMANN Pierrette ; HENRY Paul ; HUMBERT Jean-Luc ; IGIER Mathilde ; JACQUOT Sylvain-Loup ; MAGER Françoise ; PHILIBERT Marc ; PROLONGEAU Jean-Claude ; RITZENTHALER Brigitte ; STROMMINGER Sylvie ; VERQUERRE Fabienne ; VIOLIER Christine.

Invités permanents : PREITE Fabrice ; TARGET Alain.

Accompagné par BEN-OMRANE Adel, chargé de mission Jeunesse, Sport et Cohésion Sociale.

Annexe 4 : Liste des personnes et/ou structures auditionnées

Les membres du Conseil Régional des Jeunes du Grand Est, Monsieur FAVRE Anthony et Monsieur JAMBU Thierry.

Madame Marie Lise CADERT, délégué régionale et présidente de France Bénévolat 54
Madame Jeannette BERNHART, secrétaire générale à France Bénévolat 67.

Monsieur Sébastien DIDIERLAURENT, chargé de projets à la Mission locale d'Epinal accompagné de Monsieur BLAISE Florian et ONANGA AGBLA David.

Madame Véronique Genêt, animatrice régionale Association Régionale des Missions Locales du Grand Est.

Mission locale de Toul, de Strasbourg et de Reims.

Monsieur Fabien LO PINTO, directeur délégué de l'École de la 2^{ème} Chance de Lorraine,
Madame Blandine HALLINGER, responsable labellisation E2C Lorraine,
Madame Jade TOURNOIS, formatrice E2C Lorraine,
Monsieur Farid HAMOUDA, responsable du site de Woippy de l'E2C Lorraine,
Madame BELLORA Marie-Laure, responsable du site de Longwy de l'e2c Lorraine,
HUBERT Laurent, Mathilde, Maxime SCHATLINBERGER stagiaires de l'E2C,
Ainsi que les 81 stagiaires issus des 12 sites.

Monsieur Cédric Chevalier, élu en charge de la Jeunesse au Conseil Régional Grand Est.

Monsieur François RENAULT, délégué national Les Francas pour le Grand Est.

Monsieur Piero CALVISI, directeur Fédération Départementale des Maisons de jeunes et de la Culture d'Alsace.

Madame Ameline BUNLE, directrice de l'Association Les Petits Débrouillards du Grand Est.

Monsieur Pierre MARX, Confédération Régionale des Petites et Moyennes Entreprises et membre du CESER Grand Est.

Monsieur Gérard RENOUARD, Chambre Régionale de l'Agriculture et membre du CESER Grand Est.

Madame Elodie LELORRAIN, responsable de la maison des entrepreneurs Chambre de Commerce et d'Industrie de la Marne.

Monsieur Jean-Louis FREYD, Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat et membre du CESER Grand Est.

Monsieur Michel BAUER, Union Régionale des Centres Sociaux.

Monsieur Hamed OUANOUI, animateur Jeunesse au Centre Social la Meinau.

Madame Marie-Pierre LEFEVRE, directrice au Centre Social la Meinau.

Madame Chantal JEANPERT, Maire adjointe à Molsheim et Conseillère Départementale.

Monsieur LETORE, directeur de la Maison de Courcelles.

Madame Claire VAUCOIS, Chargée de mission au Centre Régional d'Information Jeunesse de Champagne Ardenne.

Madame Virginie MORALES LA MURA, déléguée régionale Grand Est et Camille ERBSTEIN, chargée de développement local à l'AFEV.

Monsieur Djamel DIDI, directeur de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire.

Monsieur Guillaume HAJ HUSSEIN, ancien membre d'une association d'étudiants.

Monsieur Martin HUMBERT, ancien membre d'une association d'étudiants.

EXPLICATIONS DE VOTE

Explication de vote des membres du CESER représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT)

La Région Grand Est en la personne de son Président a saisi le CESER Grand Est « afin d'obtenir son avis, ses préconisations et sa contribution sur le sujet de l'engagement des jeunes ainsi qu'une analyse approfondie des six propositions du CRJ. »

Concernant l'engagement des jeunes tout d'abord, rappelons que plus de 40 % des moins de 30 ans sont membres d'une association. C'est le **signe d'une volonté de participation à la vie sociale et citoyenne**. Cependant, **appartenir à une association**, notamment pour y pratiquer un loisir ou un sport, **ne signifie pas** y être bénévole, autrement dit **s'engager à titre gracieux**. Les **jeunes** sont ainsi **moins impliqués que la moyenne dans le bénévolat associatif** : d'après le CREDOC, 31 % des moins de 30 ans (28% en Grand Est) s'engagent aujourd'hui bénévolement au sein d'une association ou d'une autre organisation, contre 40 % pour les plus de 30 ans. L'enjeu d'un **engagement pour le bien-vivre ensemble des jeunes générations** est fondamental pour l'organisation de notre société et de nos territoires.

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire notamment, permettent d'irriguer le tissu social de **pratiques démocratiques** et de **former** à ces démarches **les citoyens en devenir**. Participer à des assemblées générales, élire des mandants, faire fonctionner la coopération, porter des projets sont autant de **compétences citoyennes** que les mouvements d'éducation populaire mettent à la portée de ceux qui peinent, pour des raisons sociales, à manifester leur présence dans la société.

L'insertion sociale et professionnelle doit être favorisée par d'autres compétences que le strict diplôme scolaire, lequel pèse encore trop lourd dans la carrière. Les savoir-faire non formels que l'engagement bénévole permet d'acquérir sont ignorés, alors qu'ils participent à la lutte contre les inégalités sociales, culturelles et territoriales qui influent dès le plus jeune âge sur les parcours de chacun.

Plusieurs dispositifs peuvent coexister.

La CFDT rappelle que le **CEC, Compte d'Engagement Citoyen**, intégré au Compte Personnel d'Activité, recense les activités de bénévolat et de volontariat et permet à chacun, dès 16 ans, d'acquérir des heures de formation inscrites au CPF. Un dispositif que l'on peut certes trouver bien insuffisant au regard des heures investies - avec ses 20h annuelles plafonnées à 60 - mais qui permet néanmoins de valoriser quelque peu ces activités.

Quant aux propositions du Conseil Régional des Jeunes, sur la base de ce qui est proposé aujourd'hui, il nous est très difficile de nous faire un avis. En effet, nous considérons que l'avis proposé au vote ne répond que partiellement aux questions posées par la lettre de saisine. Les délais impartis étaient vraisemblablement trop courts pour une analyse approfondie. Un certain nombre de points auraient mérité d'être creusés : présentation circonstanciée des propositions du CRJ, analyse plus détaillée de ces propositions en termes de moyens humains ou financiers que va nécessiter leur mise en œuvre, propositions d'indicateurs pour une évaluation de ces propositions...

En conséquence, la CFDT s'abstiendra sur le vote global de cet avis, et par souci de cohérence, sur les amendements proposés.

Jacky BALLINGER, Marie-Claude BRIET-CLEMONT, Najat COTTUN,
Bartolina CUCUZZELLA, Alex GORGE, Philippe GUETH,
Arnaud LAMBOLEZ, Dominique LEDEME, Anne LEININGER,
Pascale LIBERT, Bruno MALTHET, Corinne MARCHAL,
Sandrine MARX, Paul NKENG, Brigitte RITZENTHALER,
Laurent STIEFFATRE

Explication de vote des membres du CESER représentant la Confédération Générale du Travail (CGT)

Notre intervention porte non sur les différents dispositifs de la Région en direction de la jeunesse, mais sur l'impact qu'ils ont dans la construction citoyenne des jeunes, leur implication dans les projets en leur faveur.

La question de l'accessibilité aux différents dispositifs est cruciale et conditionne l'organisation de l'engagement et sa valorisation

Comme indiqué dans l'avis, l'information, la sensibilisation des jeunes passe par un accompagnement de proximité des différents acteurs mobilisés à travers les différents dispositifs existants cités.

Cependant, dans le contexte d'aujourd'hui, certains acteurs sont fragilisés par une baisse parfois drastique de leurs moyens, voire, comme les missions locales dont le rôle est primordial dans l'accompagnement de la jeunesse, sont menacés de disparition et de dilution au sein de pôle emploi, plus de 87 emplois disparaissant au sein de pôle emploi Grand Est, malgré l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi toutes catégories.

Également diverses associations, notamment les associations d'éducation populaire, n'ont souvent plus les disponibilités suffisantes dans leur structure pour accompagner et soutenir les jeunes bénévoles.

Enfin, sans ignorer l'influence essentielle exercée sur les réseaux sociaux, l'information et la communication passe aussi par les lieux institutionnels spécifiquement dédiés aux jeunes, et pas seulement par des associations généralistes comme France Bénévolat. Nous retenons la proposition de missionner les CRIJ dans ce cadre et de développer une mutualisation.

Pour finir, nous regrettons qu'il ne soit pas question dans cet avis sur le thème de l'engagement, de celui de la jeunesse dans les quartiers populaires et /ou de la politique de la ville : comment leur faciliter l'accession aux dispositifs mais en place par la Région ?

Nous exprimons également le souhait d'aller plus loin dans notre réflexion en lien avec notre autosaisine.

Bernard ADRIAN, Odile AGRAFEIL, Chantal BERTHELEMY, Bénédicte DA PONT, Pascal DEBAY, David DONNEZ, Sylvie GATEAU, Fabienne JACQUEMIN, Jean-Pierre LANGLET, Jérôme MARCEL, Françoise SEIROLLE, Patrick TASSIN



Retrouvez toutes les infos du
CESER Grand Est sur internet :
www.ceser-grandest.fr

Suivez-nous

sur les réseaux sociaux pour ne
rien manquer de nos actualités :

 @cesergrandest

 @ceserge

Site de Châlons-en-Champagne

5, rue de Jéricho - CS70441 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 31 79

Site de Metz

1 Place Gabriel Hocquard - CS 81004 - 57036 Metz Cedex 01
Tél : 03 87 33 60 26

Site de Strasbourg

1 Place Adrien Zeller - BP 91006 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03 88 15 68 00